



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27

**SEANCE DU
04 DECEMBRE 2024**

Le quatre décembre deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-huit novembre deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER (Présent jusqu'à la délibération n°2024-134 incluse), Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Anne-Laure JOLY, Jean-Michel CARRETERO, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTES : Karen LECLUSE à Dominique PELLEGRIN, Guy GARCIN à Claire BLANC, Bernard MAYER à Sylvie PORRY, François BERGA à Dominique MEYER, Valérie FARGIER à Jean-Michel CARRETERO

ABSENTS : Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-123	Urbanisme Cession à Monsieur Jean-Jacques PATRY d'une emprise à détacher de la parcelle communale cadastrée section AK n°205
-------------------------------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le plan de division dressé le 14 juin 2024 par Monsieur Jérémy V

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024, géomètre expert, Berger Levrault

ID : 013-211300504-20241204-DB_2024_123-DE

VU l'Avis du Domaine n°2024-13050-64359 en date du 27 septembre 2024 portant la valeur venale du bien à 24 752 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %, soit 22 277 € environ ;

VU le courrier de la Commune en date du 09 octobre 2024 proposant la cession d'une emprise de 3 094 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée section AK n° 205 pour un montant de 22 277 € ;

VU le courrier d'acceptation de Monsieur Jean-Jacques PATRY en date du 26 octobre 2024 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Jean-Jacques PATRY, gérant du domaine des clarines, a exprimé son souhait d'acquérir une emprise de 3 094 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée section AK n° 205 située Quartier Sainte Thérèse.

En effet, il lui est nécessaire de disposer d'un parking lié à l'activité de son établissement en bordure de CD 15.

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

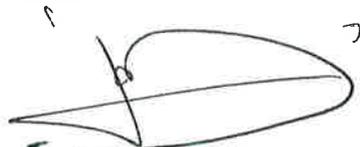
- **DECIDE** de céder à Monsieur Jean-Jacques PATRY une emprise de 3 094 m² à détacher de la parcelle cadastrée AK n° 205, conformément au plan de division susvisé et pour un montant de 22 700 € correspondant à l'estimation domaniale assortie de la marge d'appréciation de 10 % sans justification particulière
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Madame la 1^{ère} Adjointe, à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette transaction, et notamment l'acte authentique
- **CHARGE** l'Etude GRIMAL-SABATIER, notaire à Lambesc, de rédiger les actes notariés
- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de Monsieur Jean-Jacques PATRY
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (François BERGA, Dominique MEYER, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER)

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

